



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°25-2021-032

PUBLIÉ LE 26 MAI 2021

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs /**

25-2021-05-25-00002 - Arrêté relatif à l'ouverture au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de MONTBÉLIARD (1 page) Page 3

## **Direction Départementale des Territoires / Unité Sécurité Routière, Gestion de crises et Transports**

25-2021-05-11-00012 - Arrêté portant attribution de subvention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2021 - Alcool Assistance (2 pages) Page 5

## **Direction Départementale des Territoires du Doubs / ERNF**

25-2021-05-26-00005 - Arrêté autorisant la SAS CIRCET à défricher sur la commune de TALLENAY (2 pages) Page 8

25-2021-05-26-00003 - Arrêté autorisant la SAS TDF à défricher sur la commune de VAIRE (2 pages) Page 11

25-2021-05-26-00004 - Arrêté autorisant le défrichement sur la commune de SAINT GEORGES ARMONT (3 pages) Page 14

25-2021-05-25-00003 - Prolongation préservation du renard - dispositif CARELI (2 pages) Page 18

## **Direction Départementale des Territoires du Doubs / Unité Sécurité Routière, Gestion de crises et Transports**

25-2021-05-19-00002 - Arrêté portant attribution de subvention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2021 - Collège Emile Laroue à Frasne (2 pages) Page 21

## **Préfecture du Doubs / Bureau des élections**

25-2021-05-25-00001 - Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du département du Doubs (12 pages) Page 24

## **Préfecture du Doubs / CAB/SIDPC**

25-2021-05-26-00001 - AP portant homologation du lac de Saint Point comme zone d'écopage pour les avions bombardiers d'eau (2 pages) Page 37

25-2021-05-26-00002 - AP portant interdiction d'activités nautiques et d'accès aux rives des lacs de Saint-Point et de Remoray dans le cadre d'un exercice d'écopage le 31 mai 2021 (2 pages) Page 40

Direction Départementale des Finances  
Publiques du Doubs

25-2021-05-25-00002

Arrêté relatif à l'ouverture au public du Service  
de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de  
MONTBÉLIARD

**Arrêté relatif à l'ouverture au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de  
MONTBÉLIARD**

**Le Directeur Départemental des Finances Publiques du DOUBS**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2020-06-02-004 du 2 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du DOUBS,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Montbéliard est ouvert du lundi au vendredi inclus (horaires d'ouverture de 8h30 à 12h00).

**Article 2**

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Montbéliard est fermé à partir de 12h00 chaque dernier jour ouvré du mois (opérations de clôture comptable mensuelles), à l'exception du dernier jour ouvré de l'année.

**Article 3**

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Montbéliard est ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le dernier jour ouvré de l'année (opérations de clôture comptable annuelles).

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>. Il prend effet à compter du 08 juin 2021.

Fait à Besançon, le 25 mai 2021

Par délégation du préfet,  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Doubs

  
Thierry GALVAIN  
Administrateur général des finances publiques

Direction Départementale des Territoires

25-2021-05-11-00012

Arrêté portant attribution de subvention dans le  
cadre du Plan Départemental d'Actions de  
Sécurité Routière 2021 - Alcool Assistance



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires du Doubs**

### **Arrêté N°**

portant attribution de subvention dans le cadre du  
Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2021

**Vu** le décret modifié n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** les crédits délégués au titre du financement des actions du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) sur le budget du programme 207, activité 0207-0202-0102 ;

**Vu** les actions retenues dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) au titre de l'année 2021 ;

**Vu** le projet présenté par l'association Alcool Assistance, domiciliée à 4 place Jules Pagnier 25300 PONTARLIER ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°25-2021-04-08-00002 du 8 avril 2021 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°25-2021-04-08-00003 du 8 avril 2021 portant subdélégation de signature à Mme Céline DZIADKOWIAK, responsable de l'Unité Sécurité Routière, Gestion de Crises, Transports ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est attribué une subvention de cinq cent euros (500 €), imputée sur le programme 207, activité 0207-0202-0102 à l'association Alcool Assistance pour la mise en place d'actions de sécurité routière.

**Article 2 :** Le montant de la subvention sera versé après la réalisation de chaque action (versement à l'avancement) sur le compte dont les références suivent :

N° SIRET : 501 602 445 00022

N° IBAN : FR76 1213 5003 0008 8003 7895 473

BIC : CEPAFRPP213

N° CHORUS : 1001039422

N° d'EJ : 2103281980

Direction départementale des territoires du Doubs  
6 rue Roussillon - 25003 BESANÇON Cedex  
Tél : 03 81 65 62 62 – mël : [ddt@doubs.gouv.fr](mailto:ddt@doubs.gouv.fr) – Site internet : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)

1/2

**Article 3 :** Le reversement de la subvention allouée pourra être exigé, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- l'action retenue au PDASR n'est pas réalisée ou partiellement réalisée ;
- le bilan financier à l'issue de cette action n'est pas adressé à la Direction Départementale des Territoires – Pôle sécurité routière ;
- la subvention est utilisée de façon non conforme à l'objet.

**Article 4 :** Le pôle Sécurité Routière de la DDT du Doubs doit être cité comme partenaire financier dans toutes les communications liées à cette action (articles de presse, site Internet et réseaux sociaux du bénéficiaire, site Internet et réseaux sociaux de l'association, ...).

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. Philippe Cornu, président de l'association Alcool Assistance.

Fait à Besançon, le 11 mai 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires par subdélégation  
La responsable de l'Unité Sécurité Routière,  
Gestion de Crises, Transports,



Céline DZIADKOWIAK

Direction Départementale des Territoires du  
Doubs

25-2021-05-26-00005

Arrêté autorisant la SAS CIRCET à défricher sur la  
commune de TALLENAY



**Arrêté N°25-2021-  
AUTORISANT LA SAS CIRCET A DEFRICHER DES BOIS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DE TALLENAY**

- Vu** le Code Forestier, notamment ses articles L 214-13, L 214-14, L 341-1 à L 341-10, R 214-30 et R 214-31 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-08-00002 du 8 avril 2021 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-08-00003 du 8 avril 2021 portant subdélégation de signature de M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;  
**Vu** la demande présentée par la SAS CIRCET, enregistrée à la Direction Départementale des Territoires du Doubs le 9 février 2021 tendant à obtenir l'autorisation de défricher 0,0250 ha de bois situés sur le territoire de la commune de TALLENAY ;  
**Vu** l'avis favorable de l'ONF en date du 10 mai 2021 ;  
**Vu** l'accusé réception du dossier complet à la date du 10 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de l'instruction de la demande d'autorisation de défrichement qu'aucun motif de refus mentionné à l'article L 341-5 du Code Forestier ne peut être retenu ;  
**CONSIDÉRANT** que les terrains, objet de la présente autorisation de défrichement, se caractérisent par un enjeu, écologique, économique et social, faible ce qui génère un coefficient multiplicateur de 1 au titre de la compensation ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Est autorisé, le défrichement de 0,0250 ha de bois situés sur la commune de TALLENAY dont les références cadastrales sont les suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale totale en ha	Surface à défricher en ha
TALLENAY	ZA	247	0,2779	0,0250
<b>TOTAL</b>				<b>0,0250</b>

pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile.

Les travaux de déboisement seront réalisés hors des périodes de reproduction et de nidification (allant du mois de mars à fin août) afin de limiter l'impact du défrichement sur l'environnement.

**Article 2 :** La présente autorisation est subordonnée, au titre de la compensation :

- à l'exécution, sur d'autres terrains, des travaux de boisement ou reboisement pour une surface correspondante à la surface défrichée, soit sur une surface d'au moins 0,0250 ha (*acte d'engagement des travaux à retourner à la DDT/UNF, le cas échéant, dans un délai d'un an pour approbation – voir annexe 1*) ;  
ou
- au versement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB) d'une compensation financière de 1 000 € <sup>Ⓞ</sup> (*déclaration du choix de verser au FSFB l'indemnité équivalente à retourner à la DDT/UNF, le cas échéant, dans un délai d'un an – voir annexe 2*).

En l'absence de retour de l'annexe 1 ou de l'annexe 2, dûment complétée et signée, dans un délai de un an à compter de la notification de la présente décision, il sera procédé à la mise en recouvrement d'office de l'indemnité compensatoire de 1 000 € au profit du fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

**Article 3 :** La validité de la présente autorisation de défrichement est de 5 ans.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25 044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Le Directeur de l'Office National des Forêts - Agence du Doubs, M. Philippe LAMAZOU de la SAS CIRCET, le Maire de la commune de TALLEMAY, le Directeur départemental des territoires du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de TALLEMAY et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Besançon, le **26 MAI 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires  
Et par subdélégation

  
Frédéric CHEVALLIER  
Chef de l'unité nature, forêt

Ⓞ Calcul du montant équivalent pour les travaux sylvicoles et la compensation financière =  
 $0,025$  (surface défrichée en ha) x  $1$  (coefficient multiplicateur) x  $1\ 000$  € +  $2\ 000$  € (coût moyen de mise à disposition du foncier en €/ha + coût moyen d'un boisement en €/ha) =  $75$  €.

Nota : le montant **ne peut être inférieur à 1 000 €** qui correspond au coût de mise en place d'un chantier de reboisement.

Direction Départementale des Territoires du  
Doubs

25-2021-05-26-00003

Arrêté autorisant la SAS TDF à défricher sur la  
commune de VAIRE



**Arrêté N°25-2021-  
AUTORISANT LA SAS TDF A DEFRICHER DES BOIS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DE VAIRE**

- Vu** le Code Forestier, notamment ses articles L 214-13, L 214-14, L 341-1 à L 341-10, R 214-30 et R 214-31 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-08-00002 du 8 avril 2021 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-08-00003 du 8 avril 2021 portant subdélégation de signature de M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;
- Vu** la demande présentée par la SAS TDF, enregistrée à la Direction Départementale des Territoires du Doubs le 17 mai 2021 tendant à obtenir l'autorisation de défricher 0,0228 ha de bois situés sur le territoire de la commune de VAIRE ;
- Vu** l'avis favorable de l'ONF en date du 6 mai 2021 ;
- Vu** l'accusé réception à la date du 20 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de l'instruction de la demande d'autorisation de défrichement qu'aucun motif de refus mentionné à l'article L 341-5 du Code Forestier ne peut être retenu ;

**CONSIDÉRANT** que les terrains, objet de la présente autorisation de défrichement, se caractérisent par un enjeu, écologique, économique et social, faible ce qui génère un coefficient multiplicateur de 1 au titre de la compensation ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Est autorisé, le défrichement de 0,0228 ha de bois situés sur la commune de VAIRE dont les références cadastrales sont les suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale totale en ha	Surface à défricher en ha
VAIRE	576B	350	1,0190	0,0228
TOTAL				<b>0,0228</b>

en vue de la construction d'un site antenne relais de téléphonie mobile.

Les travaux de déboisement seront réalisés hors des périodes de reproduction et de nidification (allant du mois de mars à fin août) afin de limiter l'impact du défrichement sur l'environnement.

**Article 2 :** La présente autorisation est subordonnée, au titre de la compensation :

- à l'exécution, sur d'autres terrains, des travaux de boisement ou reboisement pour une surface correspondante à la surface défrichée, soit sur une surface d'au moins 0,0228 ha (*acte d'engagement des travaux à retourner à la DDT/UNF, le cas échéant, dans un délai d'un an pour approbation – voir annexe 1*) ;  
ou
- au versement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB) d'une compensation financière de 1 000 €<sup>①</sup> (*déclaration du choix de verser au FSFB l'indemnité équivalente à retourner à la DDT/UNF, le cas échéant, dans un délai d'un an – voir annexe 2*).

En l'absence de retour de l'annexe 1 ou de l'annexe 2, dûment complétée et signée, dans un délai de un an à compter de la notification de la présente décision, il sera procédé à la mise en recouvrement d'office de l'indemnité compensatoire de 1 000 € au profit du fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

**Article 3 :** La validité de la présente autorisation de défrichement est de 5 ans.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25 044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Le Directeur de l'Office National des Forêts - Agence du Doubs, M. Jean-Luc LARRET de SAS TDF, le Maire de la commune de VAIRE, le Directeur départemental des territoires du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de VAIRE et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Besançon, le **26 MAI 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires  
Et par subdélégation

  
Frédéric CHEVALLIER  
Chef de l'unité nature, forêt

① Calcul du montant équivalent pour les travaux sylvicoles et la compensation financière =  
 $0,0228$  (surface défrichée en ha) x 1 (coefficient multiplicateur) x 1 000 € + 2 000 € (coût moyen de mise à disposition du foncier en €/ha + coût moyen d'un boisement en €/ha) = 68 €.  
Nota : le montant **ne peut être inférieur à 1 000 €** qui correspond au coût de mise en place d'un chantier de reboisement.

Direction Départementale des Territoires du  
Doubs

25-2021-05-26-00004

Arrêté autorisant le défrichement sur la  
commune de SAINT GEORGES ARMONT



**Arrêté N°25-2021-  
PORTANT DISTRACTION DU REGIME FORESTIER ET AUTORISANT LA COMMUNE DE SAINT  
GEORGES ARMONT A DEFRICHER DES BOIS SITUES SUR SON TERRITOIRE**

- Vu** le Code Forestier, notamment ses articles L 214-3, L 214-13, L 214-14, L 341-1 à L 341-10, R 214-30 et R 214-31 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-08-00002 du 8 avril 2021 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-08-00003 du 8 avril 2021 portant subdélégation de signature de M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;
- Vu** la demande présentée par la commune de SAINT GEORGES ARMONT, enregistrée à la Direction Départementale des Territoires du Doubs le 17 février 2021 tendant à obtenir l'autorisation de distraire du régime forestier et de défricher 2,15 ha de bois situés sur le territoire de la commune de SAINT GEORGES ARMONT ;
- Vu** l'arrêté du Préfet de la Région Bourgogne - Franche-Comté en date du 8 mars 2021 dispensant le projet d'étude d'impact ;
- Vu** l'avis favorable de l'ONF en date du 11 mai 2021 ;
- Vu** l'accusé réception du dossier complet à la date du 19 mai 2021 ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de l'instruction de la demande d'autorisation de défrichement qu'aucun motif de refus mentionné à l'article L 341-5 du Code Forestier ne peut être retenu ;

**CONSIDERANT** que les terrains, objet de la présente autorisation de défrichement, se caractérisent par un enjeu, écologique, économique et social, faible ce qui génère un coefficient multiplicateur de 1 au titre de la compensation ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Est distraite du régime forestier la parcelle de bois située sur la commune de SAINT GEORGES ARMONT dont les références cadastrales sont les suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale totale en ha	Surface distraite et à défricher en ha
SAINT GEORGES ARMONT	ZD	14	2,15	2,15
<b>TOTAL</b>				<b>2,15</b>

La distraction ne prendra effet qu'à la date de signature de l'acte de vente ou de réalisation du défrichement dûment autorisé.

**Article 2 :** Est autorisé, en vue d'un verger conservatoire, d'une prairie permanente et d'une place de dépôt, le défrichement de la parcelle distraite visée à l'article 1.

Les travaux de déboisement seront réalisés hors des périodes de reproduction et de nidification (allant du mois de mars à fin août) afin de limiter l'impact du défrichement sur l'environnement.

**Article 3 :** La présente autorisation est subordonnée, au titre de la compensation :

- à l'exécution, sur d'autres terrains, des travaux de boisement ou reboisement pour une surface correspondante à la surface défrichée, soit sur une surface d'au moins 2,15 ha (*acte d'engagement des travaux à retourner à la DDT/UNF, le cas échéant, dans un délai d'un an pour approbation – voir annexe 1*) ;

ou

- au versement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB) d'une compensation financière de 6 450 €<sup>①</sup> (*déclaration du choix de verser au FSFB l'indemnité équivalente à retourner à la DDT/UNF, le cas échéant, dans un délai d'un an – voir annexe 2*).

En l'absence de retour de l'annexe 1 ou de l'annexe 2, dûment complétée et signée, dans un délai de un an à compter de la notification de la présente décision, il sera procédé à la mise en recouvrement d'office de l'indemnité compensatoire de 6 450 € au profit du fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

**Article 4 :** La validité de la présente autorisation de défrichement est de 5 ans.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25 044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

① Calcul du montant équivalent pour les travaux sylvicoles et la compensation financière =  
 $2,15 \text{ (surface défrichée en ha)} \times 1 \text{ (coefficient multiplicateur)} \times 1\,000 \text{ €} + 2\,000 \text{ € (coût moyen de mise à disposition du foncier en €/ha + coût moyen d'un boisement en €/ha)} = 6\,450 \text{ €}$ .

Nota : le montant **ne peut être inférieur à 1 000 €** qui correspond au coût de mise en place d'un chantier de reboisement.




**Article 6** : Le Directeur de l'Office National des Forêts – Agence du Doubs, le Maire de la commune de SAINT GEORGES ARMONT, le Directeur départemental des territoires du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de SAINT GEORGES ARMONT et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Besançon, le

**28 MAI 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires  
Et par subdélégation

  
Frédéric CHEVALLIER  
Chef de l'unité nature, forêt

Direction Départementale des Territoires du  
Doubs

25-2021-05-25-00003

Prolongation préservation du renard - dispositif  
CARELI



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires du Doubs**

### **Arrêté N°**

portant prolongation de l'arrêté fixant des mesures de préservation du renard dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre et encadrant le dispositif expérimental CARELI

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 24 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe SETBON, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture du Doubs ;

**Vu** le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

**Vu** l'arrêté n° 25-2021-02-26-001 du 26 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe SETBON, secrétaire général de la Préfecture du Doubs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2020-07-06-005 du 6 juillet 2020 fixant les mesures de préservation du renard dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre et encadrant le dispositif expérimental CARELI ;

**Vu** l'avis des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) consultés par voie électronique du 3 au 7 mai 2021 inclus ;

**Considérant** que la période de validité de l'arrêté n° 25-2020-07-06-005 du 6 juillet 2020 peut être prolongée sur proposition de la CDCFS ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Doubs ;

### **ARRÊTE**

**Article 1er :** La période de validité de l'arrêté préfectoral n° 25-2020-07-06-005 du 6 juillet 2020, fixant les mesures de préservation du renard dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre et encadrant le dispositif expérimental CARELI, est prolongée d'un an, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2022.

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

**Article 3 :** Le directeur départemental des territoires du Doubs, les sous-préfets des arrondissements de MONTBELIARD et PONTARLIER, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Doubs, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le président de la fédération départementale des chasseurs, les maires, les piégeurs agréés, les gardes particuliers ainsi que tous les agents assermentés compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes concernées par les soins des maires.

A Besançon, le 25 MAI 2021

Le Préfet,



Joël MATHURIN

Direction Départementale des Territoires du  
Doubs

25-2021-05-19-00002

Arrêté portant attribution de subvention dans le  
cadre du Plan Départemental d'Actions de  
Sécurité Routière (PDASR) 2021 - Collège Emile  
Laroue à Frasne



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires du Doubs**

### **Arrêté N°**

portant attribution de subvention dans le cadre du  
Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2021

**Vu** le décret modifié n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** les crédits délégués au titre du financement des actions du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) sur le budget du programme 207, activité 0207-0202-0102 ;

**Vu** les actions retenues dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) au titre de l'année 2021 ;

**Vu** le projet présenté par le Collège Emile Laroue (FRASNE) domicilié 8, rue du collège 25560 FRASNE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°25-2021-04-08-00002 du 8 avril 2021 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°25-2021-04-08-00003 du 8 avril 2021 portant subdélégation de signature à Mme Céline DZIADKOWIAK, responsable de l'Unité Sécurité Routière, Gestion de Crises, Transports ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est attribué une subvention de quatre cent cinquante huit euros et cinquante cents (458,50), imputée sur le programme 207, activité 0207-0202-0102, au Collège Emile Laroue (FRASNE) pour la mise en place d'actions de sensibilisation à la sécurité routière.

**Article 2 :** Le montant de la subvention sera versé en une fois après la réalisation de l'action sur le compte dont les références suivent :

N° SIRET : 192 500 189 00019

N° IBAN : FR76 1007 1250 0000 0010 0303 395

BIC : TRPUFRP1

N° CHORUS : 0

N° d'EJ : 2103287519

Direction départementale des territoires du Doubs

6 rue Roussillon - 25003 BESANÇON Cedex

Tél : 03 81 65 62 62 – mël : [ddt@doubs.gouv.fr](mailto:ddt@doubs.gouv.fr) – Site internet : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)

1/2

**Article 3 :** Le reversement de la subvention allouée pourra être exigé, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- l'action retenue au PDASR n'est pas réalisée ou partiellement réalisée ;
- le bilan financier à l'issue de cette action n'est pas adressé à la Direction Départementale des Territoires – Pôle sécurité routière ;
- la subvention est utilisée de façon non conforme à l'objet.

**Article 4 :** Le pôle Sécurité Routière de la DDT du Doubs doit être cité comme partenaire financier dans toutes les communications liées à cette action (articles de presse, site Internet de l'établissement scolaire, ...).

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :**

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M le Principal du Collège Emile Laroue (FRASNE).

Fait à Besançon, le 19 mai 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires par subdélégation  
La responsable de l'Unité Sécurité Routière,  
Gestion de Crises, Transports,



Céline DZIADKOWIAK

Préfecture du Doubs

25-2021-05-25-00001

Arrêté modificatif portant nomination des  
membres des commissions de contrôle des listes  
électorales dans les communes du département  
du Doubs





**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la réglementation générale et des élections**

**Arrêté modificatif n°**

**portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité  
des listes électorales dans les communes du département du Doubs**

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral, notamment l'article L. 19 nouveau issu de la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 et les articles R.7 à R. 11 nouveaux issus du décret n°2018-350 du 18 mai 2018 ;

**VU** le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

**VU** l'arrêté n°25-2021-02-26-001 du 26 février 2021 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe SETBON, Secrétaire Général de la préfecture du Doubs ;

**VU** les propositions des maires des communes concernées ;

**VU** les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département ;

**VU** l'arrêté n° 25-2020-12-31-002 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du Doubs ;

**VU** l'arrêté modificatif n° 25-2021-03-25-00001 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du Doubs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de compléter et modifier des dispositions de l'arrêté sus-mentionné;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Doubs ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés au présent arrêté.

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la préfecture du Doubs et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

**Article 3 : Voies et délais de recours :**

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de Monsieur le Préfet du Doubs ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Besançon, le **25 MAI 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Jean-Philippe SETBON



**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS			
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI	
25095	BRETONVILLERS	Mme	GIROD	Sandra	Mme	PIERRE	Florence	M.	HUOT-MARCHAND	Georges				
25096	BREY-ET-MAISON-DU-BOIS	M.	AUBERTEL	Pierre-Marie	M.	CHATON	Jean-Pierre	M.	VUEZ	Michel				
25097	BROGNARD	M.	GUILLEGOIS	Laurent	Mme	ORTSTEIN	Geneviève	Mme	MAZOUIN	Roselyne				
25098	BUFFARD	M.	DANGUIS	Aurélien	M.	CHEVASSUS	François	Mme	ROSE	Marlene				
25099	BUGNY	Mme	DROZ-BARTHOLET	Mylene	M.	TOURNIER	Maxime	Mme	HENRIOT	Sylviane				
25100	BULLE	Mme	FLEURY	Elsa	M.	CHAMBELLAND	Patrick	M.	CLAUDET	Alain				
25101	BURGILLE	M.	CAMUS	Jérôme	M.	OUSTLANT	Sébastien	Mme	JAY	Christiane				
25102	BURNEVILLERS	M.	MOUREAUX	Florent	M.	MOUREAUX	Paul	M.	JACOTTET	Arnaud				
25103	BUSY	M.	JACMAIRE	Alain	Mme	MULHAUSER	Nathalie	Mme	HENRIET	Jeanine				
25104	BY	M.	BRANGET	Jacques	M.	FAILLENET	Roger	M.	SAGE	Roland				
25105	BYANS-SUR-DOUBS								en attente de nomination					
25106	CADEMENE	Mme	PERBET	Héloïse	Mme	JOUFFROY	Marie-Claude	Mme	VERMOT-DESROCHES	Véronique				
25107	CENDREY	M.	DOUGY	Arnaud	Mme	CHOFARDET	Bénédictine	M.	GROSLAMBERT	Daniel				
25108	CERNAY-L'ÉGLISE	Mme	GICQUEL	Martine	Mme	CHALON	Monique	M.	Houser	Gislain				
25109	CESSEY	M.	BREUILLARD	Christophe	M.	ROLLET	Guy	M.	DAGUE	Joseph				
25110	CHAFFOIS	Mme	GAGNEPAIN	Catherine	M.	GRANDVOINET	Denis	Mme	LIGIER	Rolande				
25111	CHALEZE	Mme	DHALLUIN	Laure	M.	GROSSOT	Roland	Mme	CURTY	Sylviane	M. ED DABOUJI El Hassan			
25113	CHAMESEY	Mme	CACHOT	Michèle	M.	MURCIANI	Philippe	Mme	CHATELAIN	Sandrine				
25114	CHAMESOL	Mme	VACHERESSE	Elodie	M.	TANTI	Jean-Pascal	M.	ROUX	Benoit				
25115	CHAMPAGNEY	M.	RIERA	Michel	M.	GERARD	Vincent	M.	BAUD	Pierre	M. ROLET Michel	M. DUFAY Frédéric	Mme GUILLAUMONT Pascale	
25116	CHAMPLIVE	M.	RAPHENNE	Louis	M.	VAUBOURG	André	M.	OLLE	Jean-Paul				
25117	CHAMPOUX	M.	CHATOT	Thierry	M.	HUMBERT	Gilbert	M.	COURTOT	Philippe				
25119	CHAMPVANS-LES-MOULINS	M.	BAILLY	Thierry	M.	JAYET	Denis	M.	CUBY	Yvan				
25120	CHANTRANS	M.	BULLE	Jean-Marie	Mme	VUILLAUME	Chantal	Mme	VOGNE	Martine				
25121	CHAPELLE-DES-BOIS	Mme	BURRI	Irène	M.	CORDIER	Rémy	Mme	CEGLOWSKI	Carole				
25122	CHAPELLE-DHUIJIN	Mme	GARNIER	Marie-Odile	Mme	DESCOURVIERES	Danièle		en attente de nomination					
25124	CHARMAUVILLERS	M.	SHELL	Didier	Mme	JEAMBRUN	Françoise	M.	NAPPEY	Jean-Marc				
25125	CHARMOILLE	Mme	HUOT-MARCHAND	Annie	Mme	CHATELAIN	Danièle	Mme	LOIGET	Marie-Christine				
25126	CHARNAY	M.	PAINBLANC	Philippe	M.	BON	Luc	M.	BERTHIER	Nicolas				
25127	CHARQUEMONT	Mme	KOLODZIEJ	Béatrice	M.	SANDOZ	Pierre	Mme	PARENT	Martine				
25129	CHASSAGNE-SAINT-DENIS	M.	OUDOT	Christian	Mme	BOURION	Maryse	Mme	HUMBERT	Blandine				
25130	CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES	M.	DESCOURVIERES	Laurent	Mme	GAVIGNET	Béatrice	M.	MOREAU	Christophe				
25131	CHÂTELBLANC	M.	BOURQUIN	Yves	Mme	LANGEL	Marie-Paule	M.	BOURGEOIS-ARMURIER	Bernard				
25132	CHATILLON-GUYOTTE	M.	GRAMARO	Alberto	Mme	DUCHANOIS	Monique	Mme	PÉTREMEND	Véronique				
25134	CHATILLON-SUR-LISON	M.	BOICHUT	Vincent	Mme	VICHARD	Chloé	M.	PASQUIER	Pascal				
25136	CHAUCENNE	M.	OUBENAISSA	Mohammed	Mme	RUEDIN	Annie	M.	GAYET	Jérôme				
25138	LES TERRES-DE-CHAUX	Mme	CHARDON	Laure	M.	CHOULET	Charles	Mme	ROY	Lydie				
25139	LA CHAUX DE GILLEY	M.	BOUCARD	Florian	M.	JEANNIER	Jean-Pierre	M.	JACQUET	Jean				
25141	CHAUX-LÈS-PASSAVANT	M.	PHILIPPE	André	Mme	CURIE	Martine	M.	CASSARD	Maurice				
25142	CHAUX-NEUVE	Mme	JOBARD	Linda	M.	VILLET	Alex	M.	GUY	Enzo				
25143	CHAY	Mme	PAUL	Justine					en attente de nomination					
25145	CHAZOT	M.	JACQUOT	Stéphane	M.	GAUTHIER	Jean-Philippe	M.	GAUTHIER	bernard				
25148	LA CHENALOTTE	Mme	HEYMES	Monique	Mme	CHOPARD-LALLIER	Patricia	M.	HOUSER	Eric				
25149	CHENECEY-BUILLON	M.	MEYER	Benoit	M.	MAGNIN	Gilbert	M.	PIERRE	Lionel				
25150	CHEVIGNY-SUR-LOGNON	M.	GARCIA	Jean-Louis	M.	HUGUET	Jérémy	M.	PAILLARD	Didier				
25151	CHEVIGNY-LES-VERCEL	Mme	HENRIOT	Céline	M.	LIME	Gérard	M.	BORDY	Philippe				
25152	LA CHEVILLOTTE	M.	DUFAY	Pierre	Mme	DRUOT	Anne-Lise	M.	PIQUARD	Jean				
25153	CHEVROZ	Mme	DEBIEF	Joëlle	M.	HOFFSCHURR	Eric	Mme	DUFFROY	Françoise				
25154	CHOULEZOT	Mme	JEANNIN	Marie-Jeanne	Mme	PRILLARD	Dominique	Mme	RAGOT	Maryvonne				
25155	CLERON	M.	ALEX	Michaël	M.	GALLI	Robert	M.	FRANCOIS	Patrice				
25157	LA CLUSE-ET-MIJOUX	Mme	FLUCHOT	Marie	M.	GROS	Rémy	M.	INVERNIZZI	Noël				
25160	LES COMBES	M.	SUARez	Christian	M.	PICHOT	Claude	M.	SIMON-VERMOT	Bernard				
25161	CONSOLATION-MAISONNETTES	M.	HUDRY	Jean-Louis	Mme	GAIFFE	Isabelle	Mme	JOLY	Catherine				
25162	CORCELLE-MIESLOT	M.	CORNET	Stéphane	M.	BIDEAUX	Christian	Mme	GROJEAN	Anne-Valérie				
25163	CORCELLES-FERRIERES	Mme	KHALDOUN	Mehdia	M.	CHALLIOL	Guy	M.	BOULANGER	Jean-Luc				
25164	CORCONDRAY	M.	TRIMAILLE	Alain	M.	MAIRE	Philippe	M.	POURET	Olivier				
25166	COTEBRUNE	Mme	MARADAN	Maryline	M.	FIGUET	Sébastien	M.	MARCHISET	Antoine				
25170	COURCELLES-LES-MONTEBELLARD	M.	MARTINA	Bernard	M.	DELAVELLE	André	M.	NOURDIN	Bernard				
25171	COURCELLES	Mme	MESNIER	Gaëlle	Mme	CARGNINO	Anne-Marie	Mme	GAVIGNET	Flavie				
25172	COURCHAPON	Mme	VOISIN	Catherine	Mme	BELAIR	Françoise	M.	VALLET	Henri				
25173	COUR-SAINT-MAURICE	M.	BARTHOULOT	Mickaël	M.	FILISSETTI	Jean	M.	DELLA CHIESA	Eloi				
25174	COURTEFONTAINE	M.	MELIS	Philippe	M.	ROMAIN	Albert	M.	LAB	Gérard				
25175	COURTETAJN-ET-SALANS	M.	ORDENER	Christophe	M.	ANDRÉ	Bruno	Mme	ANDRÉ	Anne				
25176	COURVIERES	M.	COURTEBRAS	Maurice	M.	CORROYER	Thierry	Mme	CLEMENT	Céline				
25177	CROSEY-LE-GRAND	M.	MOUGEY	Guy	Mme	MEILLET	Odette	M.	MEISTER	Claude				
25178	CROSEY-LE-PETIT	M.	BOISSIER	Hervé	Mme	LAPPRAND	Annie	M.	BOUHELIER	Michel				
25179	LE CROUZET	M.	CORDIER	Olivier	M.	LIMACHER	Yvan	M.	MICHAUD	Jacky				
25180	CROUZET-MIGETTE								en attente de nomination					
25181	CUBRIAL	M.	DUPREY	Claude	Mme	ROUSSEY	Marina	Mme	CATALA	Sylvie				
25182	CUBRY	Mme	BUCLET	Nathalie	Mme	STOECKLIN	Lucie	M.	PAGLIA	Pascal				
25183	CUSANCE							M.	MOUGEY	Patrick				
25184	CUSE-ET-ADRISANS	M.	DERAY	Bernard	Mme	POIRSON	Isabelle	M.	PETEGNEF	René				
25185	CUSSEY-SUR-LOGNON	M.	FEVRE	Jean-Marc	Mme	RENAUD	Marie-Claude	Mme	ALLIOT	Danielle				
25186	CUSSEY-SUR-LISON	Mme	FOURNIER	Chantal	M.	ROUSSEL	Bernard	M.	ROUSSEL	Ebene				
25187	DAMBELIN	Mme	BARETTI	Sandrine	M.	EYSSERIC	Laurent	M.	CARREY	Benoit				



**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUE ADMINISTRATION			DELEGUE TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS		
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25270	GEVRESIN	Mme	MARESCHAL	Marie-Brigitte	M.	SAGE	Anthony	M.	MARESCHAL	Armand			
25271	GILLEY	Mme	SALOMON	Julie	M.	MARGUET	Adrien	M.	ROLOT	Marcel			
25273	GLAMONDANS	Mme	ROUSSELOT	Marie-Madeleine	Mme	SIAUDEAU	Régine	M.	LAPPRAND	Claude			
25274	GLAY	M.	DAVID	Ebenne	Mme	TORNARE	Agnès	Mme	MAILLARD	Nadine			
25275	GLERE	M.	FACCINI	Benjamin	M.	LAMBERT	Henri	Mme	VURPILLAT	Jeanine			
25276	GONDENANS-LES-MOULINS	en attente de nomination											
25277	GONDENANS-MONTBY	Mme	CEDOZ	Anne-Lise	Mme	MISTELET	Marlene	Mme	GIRARDOT	Marie-Christine			
25278	GONSANS	M.	JUIF	Maxime	M.	JUIF	Denis	M.	PANIER	Philippe			
25279	GOUHELANS	M.	BONNOT	Michel	Mme	PIEGELIN	Nathalie	M.	GAINET	Hervé			
25280	GOUMOIS	M.	DELONGEAS	Nicolas	Mme	AMARA	Aline	M.	BOTTE	Valentin			
25281	GOUX-LES-DAMBELIN	Mme	COLNOT	Catherine	M.	MORNARD	Vincent	M.	MOUGEY	Claude			
25282	GOUX-LES-USIERS	M.	MARADAN	Thierry	Mme	GIRARD	Monique	M.	FUMEY	Roland			
25283	GOUX-SOUS-LANDET	Mme	VUILLEMIN	Martine	Mme	BAPICOT	Vanessa	Mme	PARTY	Marie-France			
25285	GRAND-COMBE-CHATELEU	Mme	BURGUNDER	Brigitte	M.	GUINCHARD	Jacques	M.	FRAICHOT	Claude			
25286	GRAND-COMBE-DES-BOIS	Mme	ODOT	Alice	M.	MAILLOT	Bernard	Mme	BOURNEZ	Ghislaine			
25288	FOURNETS-LUISANS	Mme	HAWRYLISZYN	Pascale	M.	CUCHE	Paul	en attente de nomination					
25289	GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	Mme	JEANNE	Virginie	Mme	DONZELOT	Catherine	Mme	LOCATELLI	Isabelle			
25290	LA GRANGE	Mme	COLONELLI-PROST	Christine	Mme	DENIZOT	Frédérique	M.	PROST	André			
25293	GRANGES-NARBOZ	Mme	VOUILLOT	Nelly	M.	PARROD	Jean-Marie	M.	JUIF	Jean-François			
25295	LES GRANGETTES	M.	LONGCHAMPT	Jean-François	M.	TREAND	Bernard	Mme	DHOUTAUT	Marie-Thérèse			
25296	LES GRAS	Mme	NICOLAS	Martine	M.	CERF	Philippe	M.	MARGUIER	Alain			
25297	LE GRATTERIS	Mme	PIREDDU	Chantal	M.	DUCOULOUX	Bernard	M.	DUQUET	Christian			
25298	GROSBOIS	Mme	LEGRAND	Céline	M.	GELIN	Michel	M.	POETE	Joel			
25299	GUILLOIN-LES-BAINS	M.	DORNIER	Stéphane	M.	GANNET	Aurélien	M.	RENAUD	Paul			
25300	GUYANS-DURNES	M.	ROUSSEL	Emmanuel	M.	CASSARD	Robert	M.	ROUSSEL	Jacques			
25301	GUYANS-VENNES	M.	VIPREY	Philippe	M.	NORMAND	Michel	M.	BOUJON	Léon			
25303	HAUTERIVE-LA-FRESSE	M.	ROLAND	Fabien	Mme	BERTRAND	Marion	M.	MARTIN	Bernard			
25305	L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	M.	KOLLY	Benoit	M.	MARGUET	René	M.	COLIN	Serge			
25306	L'HÔPITAL-SAINT-LIEFFROY	M.	PICCAND	Olivier	Mme	Boillot	Sheila	Mme	VUILLEMENOT	Marie-Laure			
25307	LES HÔPITAUX-NEUFS	Mme	VUEZ	Audrey	M.	REGNIER	Sébastien	Mme	GUILLIN	Myriam			
25308	LES HÔPITAUX-VIEUX	M.	MALFROY	Arnaud	M.	PLANTIN	Jean-François	M.	CHARNAUX	Michel			
25310	HUANNE-MONTMARTIN	M.	GROSJEAN	Adrien	Mme	LAUTREY	Michèle	M.	DONEY	Jacques			
25311	HYÉMONDANS	M.	FLORIMOND	Geoffrey	Mme	FAIVRE	Sylvie	M.	LABEUICHE	Lucien			
25312	HYEVRE-MAGNY	en attente de nomination											
25313	HYEVRE-PAROISSE	Mme	CHAMPOD	Juliette	M.	MONNOT	Serge	M.	LEJEUNE	André			
25314	INDEVILLERS	Mme	CLEMENCE	Renée	M.	BROSSARD	Daniel	M.	FAIVRE	Claude			
25315	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	Mme	POFLET	Marie-Sophie	M.	CERTIER	Jacques	M.	NAPPEY	Rémy			
25316	ISSANS	M.	WITTMER	Sylvain	M.	LOVY	George	M.	HUGENDOBLER	Jacques			
25317	JALLERANGE	Mme	GAFFE-JACOT	Emilie	Mme	COGNARD	Karine	M.	JACOT	Aurélien	Mme YOUNES Elodie		
25322	LAIRE	Mme	KURAS	Dorothee	M.	BENOIT	Noël	M.	SACQUIN	Marc			
25323	LAISSAY	M.	CHAPIUIS	Philippe	Mme	RENAUD	Annie	M.	VEUCHEY	Patrick			
25324	LANANS	M.	NICOLET	Alain	M.	GROSJEAN	François	M.	DUFAY	Claude			
25325	LANDRESSE	M.	DROMARD	Christophe	Mme	MONNOT	Virginie	M.	PICHOT	CLAUDE			
25326	LANTENNE-VERTIERE	M.	DEBERNARD	Robert	Mme	MIDEY	Huguette	Mme	MARTEL	Geneviève			
25327	LANTHENANS	M.	FERRON	Fabien	M.	DELSART	Frédéric	M.	CUENOT	Walter			
25328	LARNOD	Mme	MOTTIEZ	Myriam	en attente de nomination								
25329	LAVAL-LE-PRIEURE	M.	RENAUD	Pascal	Mme	PY	Agnès	M.	BINETRUY	Pascal			
25330	LAVANS-QUINGEY	M.	CUNCHON	Robert	M.	PERUCCHINI	Xavier	M.	DARD	Pierre			
25331	LAVANS-VUILLAFANS	M.	VIEILLE	Michel	Mme	BONNEFOY	Germaine	M.	AUDY	André			
25332	LAVERNAY	M.	PATAT	Marcel	M.	LAMOUCHE	Daniel	Mme	BOUJU	Ginette			
25333	LAVIRON	Mme	ROVIGE	Ghislaine	Mme	CARTIER	Joëlle	M.	JACQUET	Joseph			
25335	LIEBVILLERS	M.	FEUVRIER	Fabrice	Mme	ROULLIER	Sylvie	M.	PRONGUE	Serge			
25336	LIESLE	Mme	VANDELLE	Maria Irène	Mme	GUIGNOT	Colette	M.	DAUDEY	Pierre			
25338	LIZINE	Mme	BADSTUBER	Stéphanie	M.	COINTET	Roland	M.	KURY	Jean-Claude			
25339	LODS	Mme	RENAUD	Audrey	M.	Pichet	Jacky	M.	Roger	PHILIPPE			
25340	LOMBARD	Mme	FARQUE	Christine	M.	LALLIER	Claude	Mme	MICHEL	Mauricette			
25341	LOMONT-SUR-CRETE	Mme	PEGEOT	Karine	Mme	PILLOT	Isabelle	M.	DAUPHIN	Olivier			
25342	LONGECHAUX	M.	VERGEY	Samuel	M.	DETOUILLON	Patrick	Mme	POURCELOT	Rachel			
25343	LONGEMAISON	M.	LEFEVRE	Jérémy	Mme	BARRAND GARDVAUD	Nathalie	M.	MICHELIN	Michel			
25344	LONGEVILLE-LES-RUSSEY	Mme	CURTEL	Béatrice	Mme	DUBLEUMORTIER	Emilie	M.	WILLEMEN	Jocelain			
25345	LONGEVILLE-SUR-DOUBS	Mme	MORENO	Christine	Mme	GIRARDOT	Catherine	M.	CHARRIER	Jean-Paul			
25346	LONGEVILLE	Mme	SALVI	Amélie	Mme	BARBIER	Véronique	M.	BAILLY	Simon			
25347	LA LONGEVILLE	M.	BOLE-RICHARD	David	M.	GIROUX	Daniel	M.	DROZ-VINCENT	Didier			
25348	LONGEVILLES-MONT-DOR	Mme	LEFEBVRE	Audrey	M.	PARRIAUX	Jean-Louis	Mme	LANQUETIN	Marie-Joëlle			
25349	LORAY	Mme	DUBOZ	Angélique	Mme	FREZARD	Marie-Thérèse	Mme	MUSSARD	Chantal			
25350	LOUGRES	Mme	MAILLEY	Nathalie	M.	BOURRAT	Serge	M.	GRONDIN	Jean-Yves	M. Philippe MARGERARD	M. Laurent BRISWALTER	en attente de nomination
25351	LE LUHIER	M.	GLORIOT	Julien	Mme	PRIEUR	Monique	M.	BAULARD	Alain			
25354	LUXIOL	M.	PAGE	Manuel	Mme	CUENOT	Aurélien	Mme	DEMESY	Vanessa			
25355	MAGNY-CHATELARD	Mme	JUIF	Françoise	Mme	GRUNER	Audrey	M.	JUIF	François			

**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS		
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25357	MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMENT	M.	JACQUET	Baptiste	M.	LOMBARDOT	Pierre-Yves	M.	BAVEREL	Brice			
25359	MALANS	Mme	GARNIER-LIBOZ	Agnès	M.	GUINCHARD	Albert	M.	NICOLET	Claude			
25360	MALBRANS	Mme	LAVERGNE	Chantal	M.	DRUOT	Marcel	M.	PERRUCHÉ	Pascal			
25361	MALBUISSON	M.	LARESCHÉ	Denis	M.	MOUREAUX	Jean-Louis	Mme	RIGOULOT	Edith			
25362	MALPAS	Mme	CHARDON	Aurélié	M.	GRENON	Michel	Mme	BERTHET-TISSOT	Agnès			
25364	MAMIROLLE	Mme	LECHINE	Patricia	M.	CUENOT	Eric	M.	GAULARD	Jean-Pierre			
25365	MANCENANS	Mme	MATEOS	Joëlle	Mme	TRIBOUT	Christelle	Mme	BEZ	HUGETTE			
25366	MANCENANS-LIZERNE	Mme	CHAPUIS	Caroline	M.	ORNY	Serge	Mme	GASPARINI	Danielle			
25368	MARCHAUX-CHAUDFONTAINE	Mme	JANIER-DUBRY	Catherine	Mme	GRANDJEAN	Françoise	Mme	GUSTIAUX	Elisabeth			
25369	MARVELISE	M.	ALZINGRE	Robert	M.	GAUDARD	Joël	M.	DEVEVEY	Michel			
25370	MATHAY	Mme	TOURDOT	Amandine	M.	QUITTET	Gérard	Mme	BERGOIN	Myriam			
25371	MAZEROLLES-LE-SALIN	Mme	BUGNET	Emmanuelle	M.	GAVIGNET	Philippe	M.	JÉUNOT	Joël			
25372	MÉDIÈRE	M.	MEZZAROBBA	Ange	Mme	ESPINOSA	Michelle	Mme	TOSI	Martine			
25373	LE MÉMONT	M.	COQUARD	François	M.	RENAUD	Jean-Pascal	Mme	FRANCHINI	Audrey			
25374	MERCEY-LE-GRAND	Mme	FICHET	Michèle	M.	CADOUX	Raphaël	M.	MOYSE	André			
25375	MERÉY-SOUS-MONTROND	Mme	ROBIN	Catherine	Mme	BURDIN	Sandra	M.	CHARBONNIER	Jean-François			
25376	MERÉY-VIELLEY	Mme	MALTAVERNE	Floriane	Mme	TALBOTIER	Corinne	Mme	FUTIN	Marie-Claude			
25377	MESANDANS	Mme	GIRARDOT	Michelle	Mme	VILLARD	Dominique	M.	CARISEY	Christan			
25378	MESLIÈRES	Mme	BERCHEUX	Julienne	Mme	MOREL	Colette	Mme	TRIMAILLE	Sylviane			
25379	MESMAY	Mme	SAEGER	Anke	Mme	GROS	Christine	M.	LACOMBE	Michel			
25382	MONCEY	M.	VUILLAUME	Nicolas	Mme	VICHOT	Christiane	Mme	DALPAN	Martine			
25383	MONCLEY	Mme	DESPREZ	Patricia	Mme	MEUTELET	Bernadette	Mme	BULLE	Marie-Claude			
25384	MONDON	M.	SARRAZIN	Alexandre	M.	CORNET	Jean	Mme	CHAPUIS POULAIN	Véronique			
25385	MONTAGNEY-SERVIGNEY	M.	DE BORTOLI	Emmanuel	M.	CHENUS	Jean-Jacques	M.	DE BORTOLI	Jean			
25386	MONTANCY	Mme	COMMENT	Corine	M.	FROSSARD	Dominique	Mme	CATTIN	Michelle			
25387	MONTANDON	M.	FAIVRE	Damien	M.	SANDOZ	Jean-Philippe	M.	DEMOUGE	Michael			
25389	MONTBELIARDOT	M.	PARRENIN	Dominique	M.	RAYMOND	Maurice	M.	TAILLARD	Aurélien			
25390	MONTBENOÎT	Mme	MERCET	Corinne	Mme	KUTTNER	Angélique	M.	PARSY	Mickaël			
25391	MONT-DE-LAVAL	M.	DEFORET	Hugo	M.	BECKER	Gilles	Mme	MOUGIN	Brigitte			
25392	MONT-DE-VOUGNEY	M.	CHOPARD	Patrick	Mme	MONNIN	Christelle	M.	PERRINE	Thomas			
25393	MONTECHEROUX	Mme	BARBARIN	Alexandra	Mme	MOSER	Francine	M.	BERGOTTI-DAOUDI	Roland			
25398	MONTFLOVIN	M.	LAUDE	Benoît	M.	POURCHET	Claude	M.	LAMBERT	Florent			
25400	MONTGÉSOYE	Mme	LEPLOMB	Marie Madeleine	M.	CICOLARI	Baptiste	Mme	BEZ	Michelle			
25401	MONTIVERNAGE	Mme	QUERCI	Amandine	Mme	AUDRAN	Elodie	M.	REUCHE	Jean-Paul			
25402	MONTJOIE-LE-CHÂTEAU	Mme	NOROY	Brigitte	Mme	LABALETTE	Carole	Mme	MARTELET	Néva			
25403	MONTLEBON	Mme	DE AZEVEDO	Rachel	Mme	GAIFFE	Lydia	M.	ANDRE	Patrick	Mme GOSATTI Evelyne	M. DUFFAIT Jean-Luc	M. DEJARDIN Pascal
25404	MONTMAHOX	Mme	GEORGER	Emilie	M.	BERJON	David	M.	TOURNIER	Patrick			
25405	MONTPERREUX	Mme	MEIGNAN	Angélique	M.	LUCAS	Yann	M.	MARCESCHE	Jean-François			
25406	MONTROND-LE-CHATEAU	M.	PIGUET	Aurélien	M.	GAILLARD	Claude	M.	DECREUSE	Raoul			
25408	MONTUSSAINT	Mme	BIDEAUX	Catherine	Mme	HOUILLOIN	Christelle	Mme	DUFAY	Sylviane			
25410	MORRE	M.	PERRARD	Nicolas	M.	STAPHANE	Jean-Luc	M.	VEGA	Daniel			
25411	MORTEAU	Mme	ROUSSEL-GALLE	Danielle	M.	GAUME	Daniel	Mme	VOJNOVIC	Dragana	M. RASPAOLO Jacques	Mme ROUSSEL-GALLE Patricia	M. REMONNAY Michel
25414	LE MOUTHEROT	M.	COLIN	Mathieu	M.	PEZARD	Frédéric	M.	KOEHLER	Georges			
25415	MOUTHIÈRE-HAUTE-PIERRE	M.	LOUYS	Dominique	Mme	MAUGAIN	Ginette	M.	BUSINARO	Christian			
25416	MYON	Mme	PETETIN	Colette	Mme	BARBIER	Monique	M.	RUFFINONI	Daniel			
25417	NAISEY-LES-GRANGES	Mme	MATHEY	Estelle	Mme	PONIARD	Delphine	M.	CUENIN	Bernard			
25419	NANS	M.	LEPAINGARD	Alain	M.	FIGARD	Michel	Mme	POIRSON	Camille			
25420	NANS-SOUS-SAINTE-ANNE	M.	ROUX	Jean-Baptiste	Mme	LLOYD	Christine	Mme	ROUSSEAU	Marie-Paule			
25421	NARBIEF	M.	JEAMBRUN	Vincent	Mme	PERSONENI	Marie-France	M.	RENAUD	Christophe			
25422	NEUCHÂTEL-URTIÈRE	M.	BOUCARD	Cyril	Mme	BEAUFILS	Nadège	Mme	MAUVAIS	Céline			
25424	LES PREMIERS SAPINS	Mme	FAIVRE	Amandine	M.	HENRIOT	Guy	M.	ROY	André			
25425	NOËL-CERNEUX	M.	MAINIER	Fabrice	M.	CUENOT	Philippe	M.	LAURENT	Stéphane			
25426	NOIRFONTAINE	Mme	GAMELON	Danielle	Mme	LEJEUNE	Michèle	M.	PACHECO	Fernand			
25427	NOIRONTE	M.	ROUSSEAU	Jean-Michel	M.	LAMBOLEY	Raymond	M.	DERAY	Georges			
25428	NOMMAY	M.	KORNPROBST	Emmanuel	M.	JEANNEROT	Henri	Mme	MEHRENBARGER	Christiane			
25429	NOVILLARS	M.	BOURGOIS	Laurent	M.	THEURET	Michel	M.	GRUT	Eric			
25430	OLLANS	Mme	DEFORET	Florence	M.	ROY DE LACHAISE	François	M.	ARCHIPOFF	Rémi			
25431	ONANS	M.	STREIT	André	M.	PELAY	Ingrid	M.	GREMAUX	Jean-François			
25432	ORCHAMPS-VENNES	Mme	BOILLOT	Nathalie	Mme	CUENOT	Joëlle	en attente de nomination					
25433	ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	Mme	HEMLER	Lucienne	Mme	VANDENBERG	Valérie	Mme	FEUVRIER	Carole			
25435	ORSANS	M.	TROUILLOT	Julien	M.	GROSJEAN	Daniel	Mme	BIDAL	Marie-Claude			
25436	ORVE	M.	COURGEY	Jean-Louis	M.	COURGEY	Joseph	M.	GAUTHIER	Raphaël			
25437	OSSE	M.	PERROT	Yohan	M.	POULOT	Claude	en attente de nomination					
25438	OSSELLE-ROUTELLE	M.	BONNOT	Jérôme	Mme	RELANGE	Patricia	M.	MIRABLON	Thierry			
25439	OUGNEY-DOUVOT	M.	TRONCIN	Clément	M.	ROULLIER	Jean	M.	BILLEREY	Claude			
25440	OUHANS	Mme	TYRODE	Sandrine	M.	TYRODE	Fabrice	M.	SALOMON	Jean			
25441	OUVANS	M.	PHILIPONA	Michaël	M.	LIME	Gérard	M.	DROMARD	Roland			
25442	OYE-ET-PALLET	Mme	MAJ	Anne	Mme	COSTE	Chantale	M.	SALVI	Henri			
25443	PALANTINE	M.	FAILLENET	Pierre	Mme	DRAPS	Marilyn	M.	FAIVRE	Delphine			
25444	PAUSE	Mme	NICOLET	Marie-Noëlle	M.	CURTY	Francis	M.	NOE	Jean-Louis			
25445	PAROY	M.	BERTRAND	Louis	M.	BARRAND	Denis	M.	AUBERT	Pierre			







**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUE ADMINISTRATION			DELEGUE TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS		
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25623	VILLERS-CHIEF	M.	SURAT	Michel	Mme	TOURNIER	Catherine	M.	FAIVRE-DUBOZ	Jean			
25624	VILLERS-GRELOT	Mme	VOLPE	Valérie	Mme	PORTIER	Marie-Françoise	en attente de nomination					
25625	VILLERS-LA-COMBE	M.	MAIRE	Claude	Mme	BASSIGNOT	Janine	M.	TOURNIER	Christian			
25626	VILLERS-SAINT-MARTIN	M.	MARGUET	David	M.	HENRIOT	Denis	M.	BAVEREY	Etienne			
25627	VILLERS-SOUS-CHALAMONT	M.	DUBOZ	Gallien	M.	VALION	Jean-Louis	M.	BOLE-RICHARD	Bruno			
25628	VILLERS-SOUS-MONTROND	M.	DOTTE	Quentin	Mme	CORBIERE	Anne	Mme	LAMY-AU-ROUSSEAU	Fabienne			
25629	VOILLANS	Mme	CORAJOD	Tess	Mme	GUILLAUME	Danièle	M.	SCHIFFMANN	Jean-paul			
25630	VOIRES	M.	BLANCHARD	Patrice	Mme	BONNEFOY	Annie	M.	PEUGEOT	Jean-Pierre			
25631	VORGES-LES-PINS	M.	KODJO	Nicolas	M.	LEVAIN	Dominique	M.	VERNEREY	Amaury			
25633	VUILLAFANS	M.	KIBLER	Alain	M.	CATTANEO	Celestbon	M.	QUETE	Gérard			
25634	VUILLECIN	Mme	BRULEBOIS	Jacqueline	Mme	GAGNEPAIN	Danitza	M.	CHABOD	Dominique			
25635	VYT-LES-BELVOIR	M.	DEVILLERS	Xavier	Mme	GALLEZOT	Marie	Mme	PONÇOT	Dominique			

ANNEXE n°1 bis : Membres du conseil municipal – Communes de • 1000 – Désignation commission de contrôle

N° INSEE	COMMUNES	1 <sup>er</sup> CM	NOY 1 <sup>er</sup> CM	PRENOM 1 <sup>er</sup> CM	2 <sup>ème</sup> CM	NOM 2ème CM	PRENOM 2ème CM	3 <sup>ème</sup> CM	NOM 3ème CM	PRENOM 3ème CM	4 <sup>ème</sup> CM	NOM 4ème CM	PRENOM 4ème CM	5 <sup>ème</sup> CM	NOM 5ème CM	PRENOM 5ème CM	1er suppléant	2ème suppléant	3ème suppléant	4ème suppléant	5ème suppléant	
25031	AUDINCOURT	Mme	FUOCO	Nathalie	Mme	DUCRET	Catherine	M	MALLOT	Jack	M	BARBIER	David	Mme	BESANCON	Christine						
25043	BART	M	BEUCLER	Philippe	M	GHERRABI	Nicolas	Mme	MANGON	Louise	Mme	LAMBOLEY	Céline	Mme	COURVOISIER	Laurence						
25048	BAVANS	Mme	EMONIN	Christiane	M	CONIET	Jean-Pierre	M	GATCHINE	Jean	Mme	TRAVERSIER	Agnès	M	DURY	Bernard	Mme VEDRINE Sandrine	M ARNAUTOVIC Mehó	Mme MAUGE Myline	Mme ATAR Nathalie	Mme Aurélie PLANCON	
25056	BESANCON	M	LIME	Christophe	M	ROUX	Jean-Hugues	Mme	MICHEL	Marie-Thérèse	Mme	LAMBERT	Maie	Mme	ROCHDI	Kanna						
25057	BETHONCOURT	M	TRANEAU	Gérald	M	GURAO	Robert	Mme	AUBRY	Marie-Antoinette	Mme	BAESA	Geneviève	Mme	BOUZER	Dominique						
25078	BOUCLANS	M	BOURRAT	Joël	Mme	DEFRASNE	Natale	M	BELOT	Michel												
25112	CHALEZEULE	M	CHARPY	Benoit	Mme	DUBOIS	Giéle	Mme	MERMET	Roselyne	Mme	COMTE	Joelle	Mme	LAÏTHER	Brigitte						
25133	CHATILLON-LE-DUC	Mme	POIGNAND	Annie	M	MONTRICHARD	Pierre	Mme	MOUCHET	Liaëtta	M	COLSON	Renaud	Mme	TRAVAGLINI	Sylviane	Mme Séverine PUTOT	M Christophe MAILLARDET	M Philippe PRENEL	M Jean-Pierre VALLAR	Mme Stéphanie DULAC	
25147	CHEMALDIN-ET-VAUX	M	GALLIOT	Gérôme	M	FRANCESCOINI	Bastien	M	LEBAL	Lubovic	Mme	PONCET	Marie	M	GIRARD	René						
25159	COLOMBIER-FONTAINE	Mme	ANDRE	Sandrine	M	MOTTE	Loïc	M	DIKONI	René	Mme	JEANNEY	Nathalie	Mme	SPARAPAN	Géraldine						
25204	DOUBS	Mme	ROLOT	Christiane	M	PETIT	Christian	Mme	SAILLARD	Lucienne	Mme	INVERNIZZI	Audrey	Mme	LECLERCQ	Catherine						
25230	EXINCOURT	Mme	TEMEN	Amélie	M	UNLU	Melissa	M	BAU	Pascal	Mme	SANSEIGNE	Josiane	M	BAUDREY	Louis						
25245	FONTAIN	M	GIRARD	Philippe	M	GENTINE	Alain	Mme	MAIROT	Laurence	Mme	MARTIN	Laurence	M	DUQUET	Denis						
25259	FRASNE	Mme	JEANIN	Danièle	Mme	VUILLEMIN	Adeline	Mme	VIENNET	Marie-Magdelene	Mme	PARIS	Mairne	M	BOUVERET	Gilles						
25265	GENEUILLE	Mme	QUINART	Mélanie	M	MOYSE	Etienne-Marie	Mme	BEZ	Florence	M	CUENOT	Christophe	Mme	LOMONT	Pascal						
25284	GRAND-CHARMONT	Mme	LAKHDER	Nadia	Mme	WACOSNE	Marie-Andrée	M	CLEMENT	Alain	M	DRIANO	Christian	Mme	NUNHOLD	Jacinthe						
25287	GRANDFONTAINE	Mme	NIZZI	Delphine	M	AYMONIER	Clément	M	LORET	Patrice	M	LECOMTE	Serge	Mme	OBERSON	Samira	Mme LAVALUX Dorothée	Mme LELÉVRE Joëlle	M NOWAK Jean-Luc	M TALLARD Jim	Mme BÜHLER-PAQUIER Emmanuelle	
25304	HÉRONCOURT	M	HENNEQUIN	Claude	M	HOTTELTART	Charles	M	VZINOT	Jean-Pierre	M	LOIGET	Olivier	M	FESCE	Mario						
25309	HOUTAUD	Mme	D'HOUTAUD	Marie-Line	Mme	FEVRE	Mélanie	M	PHILIPPE	Anne-Claude	M	VIPREY	Patrick	M	COLIN	Jean-Michel						
25318	JOUGNE	M	POIX DAUDE	Denis	Mme	GORGANNI	Rose May	Mme	RANTYLER	Roazne	M	POIX	Daniel	M	GRAF	Daniel						
25320	LABERGEY-SAINTE-MARIE	Mme	FOLLE	Pascal	Mme	FERRÉ	Christiane	Mme	GARNACHE-CREULLIOT	Brigitte	Mme	TRIMAILLE	Marie-Hélène	Mme	DREZET	Jacqueline						
25342	LE RUSSEY	Mme	LIGIER	Valérie	M	FERNANDEZ	Jean-Louis	M	BOUYERESSE	Thomas	M	FAVRE	Christian	Mme	FEUVRIER	Marie-Anne						
25344	LES FINS	Mme	DORNIER	Anita	M	TATTU	Ulysse	M	CHRISTIN	David	M	RENAUD	Alain	M	POURCHET	Faédric						
25334	LEVER	Mme	LOUVRIER	Aline	Mme	BERGER	Sandy	M	PECOT	Norbert	M	JEANNIN	Bernard	M	DE LA ROCHEFOUCAULD	Jean						
25356	MAÏCHE	M	BERTIN	Alain	M	LOICHOT	Hervé	Mme	BOCHAT	Sonia	M	SIMONIN	Denis	Mme	LA PENNA	Francine						
25367	MANDEURE	M	PERRIGUEY	Christian	Mme	COMBRES	Evelyne	M	VERZELLONI	Jean-Claude	M	ALIN	Patrick	Mme	RAMALHO	Sandra						
25380	METABIEF	M	SANCEY-RICHARD	Patrick	M	MARANDIN	Pierre	Mme	REGNIER	Marie-Laure	Mme	LAVIER	Bénédicte	Mme	ROUSSELET-JURCEVIC	Lucie	Mme VULLAUME Fabienne	Mme GENESEUX Joly	Mme DROZ-ROSENTHAL Raphaëlle	M DEQUE Gérard		
25381	MISEREY-SALINES	M	ROY	Jean-Claude	Mme	TILLY	Christiane	M	BONNETON	Jean-Pierre	Mme	VAUCHEY	Dominique	M	HAUSTETE	Claude						
25388	MONTBELIARD	Mme	CUCHET	Giéle	M	MALLARD	Giles	M	ZUZATZ	Frédéric	Mme	MARCHAL	Sidone	Mme	MZOUGH	Céline						
25394	MONTENOIS	M	MAITRE	Jean-Jacques	Mme	VILLAUME	Sandrine	Mme	PERRIOT-COMTE	Virginie	M	BOILLON	Gilles	Mme	LEFEULE	Claudine						
25395	MONTFAUCON	Mme	POTY	Anne-Marie	M	RICHARD	Alain	Mme	MOLLER	Christine	M	JEUNET	Laurent	Mme	MAUGEY	Nadia						
25397	MONTFERRAND-LE-CHATEAU	Mme	GROSJEAN	Laurence	M	BONZON	Dider	M	JOYEVEAU	Dider	M	DUCHEZEAU	Pascal	M	COTTINI	Marcel						
25413	MOUTHE	Mme	BERTHET	Sylvie	M	JOUFFROY	Emmanuel	M	THONNET	Maxime	M	PONCELET	Clément	Mme	SALVI	Rosine						
25418	NANCRAY	Mme	CATTET	Sylvie	M	SALVI	Frédéric	Mme	ROUDET	Bettina	Mme	KURTZMANN	Barbara	M	JEHL	Patrick						
25434	ORANS	M	HUGON	Benoit	Mme	OLIVIER	Corinne	M	MESNIER	Daniel	M	ROLAND	Jean-Louis	Mme	JEANNEY	Christine						
25156	PAYS-DE-CLERVAL	M	CHASSOT	Eric	Mme	PARENT	Caroline	Mme	CORDELIER	Emmanuelle	M	MOREL	René	Mme	ROUGEOT	Claude						
25454	PIREY	M	COUESMES	Gérard	Mme	FEUVRIER	Dominique	Mme	GUERN	Sozick	M	PICARD	Sylvain	Mme	BUGNON	Julie						

N°1 bis membres des conseils municipaux - + de 1000 habitants

N° INSEE	COMMUNES	1 <sup>er</sup> CM	NOM 1 <sup>er</sup> CM	PRENOM 1 <sup>er</sup> CM	2 <sup>ème</sup> CM	NOM 2ème CM	PRENOM 2ème CM	3 <sup>ème</sup> CM	NOM 3ème CM	PRENOM 3ème CM	4 <sup>ème</sup> CM	NOM 4ème CM	PRENOM 4ème CM	5 <sup>ème</sup> CM	NOM 5ème CM	PRENOM 5ème CM	1er suppléant	2ème suppléant	3ème suppléant	4ème suppléant	5ème suppléant	
25463	PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS	M	BOULET	Jérôme	Mme	KIÈNE	Christelle	M	WERLE	Donatien	M	BILLEY	Olivier	M	CHOLLEY	Guy						
25462	PONTARLIER	Mme	JACQUET	Valérie	Mme	SCHMITT	Michelle	M	BEDOURET	Patrick	Mme	DROZ-BARTHOLET	Martine	M	GUINOT	Géraud						
25495	ROCHELEZ-BEAUPRE	M	MOYSE	Jean-Pierre	M	DESSIRIER	Emmanuel	M	HUSY	Jean-Noël	M	BARDEY	Roland	Mme	ROY	Marie-Christine						
25508	ROLLANS	M	LIMONET	André	M	HUMBERT	Louis	M	TRUCHE	René	Mme	GLOSA	Sylvie	Mme	GARNIER	Véronique						
25532	SÂONE	M	RIGAL	Philippe	Mme	RAHON-SIMON	Dephine	Mme	SAUVONNET	Nadine	M	CUCHE	Jérôme	M	LECALLE	Marc						
25539	SELONCOURT	Mme	MAUFFREY	Madelaine	M	LIEGEART	Patrick	Mme	MABIRE	Lysiane	M	TISSERAND	Denis	M	BEE	Sergio						
25547	SOCHAUX	Mme	MUNIER	Martine	M	CRAMOTTE	André	Mme	LAMARRE	Pascal	M	NUJA	Olivier	Mme	CONTIN	Jacqueline	M BONNET Patrick	M BOCAHUT Olivier	Mme BEL Myriam	M BRANDT Jacques		
25560	THISE	Mme	ARTHAUD	Stéphane	M	VÄLZER	Claude	Mme	RAHON	Joëlle	M	MOINE	Jean-Pierre	Mme	MOUGHARD	Marine						
25578	VALDAHON	Mme	KONG	Christiane	M	LAPOIRE	Bernard	Mme	CART-GRANDJEAN	Martine	Mme	LOMBARD	Colette	M	FAVRE	Géraud						
25580	VALENTIGNEY	Mme	GAUTIER	Stéphanie	M	LOPES	Armando	Mme	COQU	Elisabeth	Mme	SAUMIER	Claude-Françoise	M	MOSSINA	Pierre						
25601	VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	Mme	ANDREY	Sandra	Mme	LEVACHER	Fabienne	Mme	HUMBERT	Céline	M	CHAUVET	Jean	Mme	BONNET	Aurore						
25614	VIEUX-CHARMONT	Mme	BARTHES	Renée	Mme	SONNET	Isabelle	M	TSCHAEGLE	Laurent	M	CUCHEROUSSET	Maxime	M	KUPCZYK	Jean-Claude						
25321	VILLERS-LE-LAC	M	VERMOT	Romain	Mme	MICHEL	Muriel	M	SURDOL	Philippe	M	EME	Thierry	Mme	SAUPHAR-CABRERA	Laurie						
25632	VOUEAUCOURT	Mme	PRÉTOT	Joëlle	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie	M	BUREZ	Christian-Thomas	Mme	BOUET	Corinne	M	DECREAENE	Simon						

Préfecture du Doubs

25-2021-05-26-00001

AP portant homologation du lac de Saint Point  
comme zone d'écopage pour les avions  
bombardiers d'eau

Arrêté n° 25 – 2021 – 05 – –  
Portant homologation du lac de Saint-Point comme zone d'écopage pour les avions  
bombardiers d'eau

Syndicat Mixte des Deux Lacs

Le Préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le code des Transports, notamment ses articles R4241-26 et R4241-52 ;

**VU** le code de l'Aviation Civile et notamment ses articles R132-1 et D132-12 ;

**VU** le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L12212 -1 et suivants ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** la circulaire du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

**VU** le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'eau peut, tout au long de l'année, être utilisé par des avions de type bombardier d'eau pour des opérations d'écopage dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts et pour les entraînements ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'information et d'alerte pour assurer la sécurisation du site au moment des écopages ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet du Préfet du Doubs ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'hydrosurface est utilisable à titre occasionnel, sous la responsabilité du pilote ou de l'exploitant de l'aéronef. Le pilote doit être titulaire d'une autorisation permanente d'utilisation des hydrosurfaces.

**Article 2** : Les activités nautiques devront être arrêtées et l'accès aux rives interdit lors des écopages que ce soit dans le cadre de missions ou d'entraînements .

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché dans les mairies adhérentes au Syndicat Mixte des Deux Lacs .

**Article 4** : Le non-respect du présent arrêté est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe à savoir : Pour le conducteur ou le responsable d'un établissement flottant de ne pas se conformer aux prescriptions de caractère temporaire édictées conformément à l'article R. 4241-26 du code des Transports .

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature .

**Article 7** : Le préfet du Doubs, le directeur départemental des Territoires (DDT), la directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DETSPP), le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours du Doubs (SDIS 25), le commandant du groupement de gendarmerie (GGD 25), le président du syndicat mixte des Deux Lacs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Besançon, le 26 MAI 2021

Le Préfet,   
Joël MATHURIN

Préfecture du Doubs

25-2021-05-26-00002

AP portant interdiction d'activités nautiques et  
d'accès aux rives des lacs de Saint-Point et de  
Remoray dans le cadre d'un exercice d'écopage  
le 31 mai 2021



Arrêté n° 25 – 2021 – 05 – –

Portant interdiction d'activités nautiques et d'accès aux rives des lacs de Saint-Point et de Remoray dans le cadre d'un exercice d'écopage le 31 mai 2021

Syndicat Mixte des Deux Lacs

Le Préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU** l'arrêté interministériel du 13 mars 1986 fixant les conditions dans lesquelles les hydravions peuvent atterrir et décoller sur un plan d'eau autre qu'une hydrobase ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;
- VU** le code général de la propriété et des personnes publiques, notamment ses articles L. 2125-1 à L-2125-6 et R.2125-1 ;
- VU** le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°25-2021-05-26-00001 en date du 26 mai 2021 portant homologation du lac de Saint-Point comme zone d'écopage pour les avions bombardiers d'eau ;
- CONSIDÉRANT** que l'exercice d'écopage effectué par la Base Aérienne de Sécurité Civile (BASC) de Nîmes le 31 mai 2021 de 10h00 à 13h00 nécessite l'arrêt des activités nautiques et l'interdiction d'accès aux rives des lacs de Saint-Point et de Remoray;

Sur proposition du Directeur de Cabinet du Préfet du Doubs ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la BASC de Nîmes est autorisée à réaliser un exercice d'écopage dans le lac de Saint-Point le 31 mai 2021 de 10h00 à 13h00 et dont le délestage sera effectué à l'issu de l'écopage dans ce même lac .

**Article 2** : les activités nautiques et l'accès aux rives sont temporairement interdits le 31 mai 2021 de 08h00 à 15h00 sur les lacs de Saint-Point et de Remoray .

**Article 3** : En aucun cas la responsabilité de l'État ne pourra être recherchée pour les accidents ou incidents qui pourraient survenir du fait du non-respect du présent arrêté préfectoral .

**Article 4** : Le droit des tiers sont et demeures expressément réservés .

**Article 5** : Le préfet du Doubs, le commandant du groupement de gendarmerie du Doubs, la directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DETSPP), sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs et dont une copie sera adressée au syndicat mixte des Deux Lacs ainsi qu'à monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pontarlier.

Besançon, le **26 MAI 2021**

Le Préfet,



Joël MATHURIN